

M. SHAW: Le ministre des Chemins de fer a-t-il appris que les chemins de fer nationaux canadiens dans l'Ouest, refusent de fournir des wagons aux expéditeurs de foin vers des points situés sur le parcours du Pacifique-Canadien, et dans l'affirmative, que fait-il pour porter remède à la situation?

L'hon. M. REID: Je n'ai reçu aucune réclamation; mais lorsque l'honorable député a porté cela à mon attention, j'ai adressé des télégrammes aux chemins de fer Nationaux canadiens et à la commission de guerre des chemins de fer du Canada. Il est probable que je recevrai des réponses dans le cours de la journée, et je les communiquerai immédiatement à l'honorable député.

ADOPTION D'UNE LOI DE FINANCE.

La Chambre se forme en comité des voies et moyens.

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice) propose la motion suivante:

La Chambre décide d'accorder à Sa Majesté la somme de \$62,916,039.42, sur le fonds consolidé, pour les dépenses du service public durant l'exercice se terminant le 31 mars 1920.

C'est la résolution ordinaire afin de rendre effectif le budget qui a déjà été voté.

M. McKENZIE: Je suppose que le projet de loi de finance sera soumis au Parlement.

L'hon. M. DOHERTY: Il faut d'abord adopter cette résolution, et l'on présente ensuite un projet de loi basé sur la résolution.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait sur le projet de résolution qui est adopté.

L'hon. M. DOHERTY demande à présenter un projet de loi (bill n° 44), tendant à accorder à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour les besoins du service public au cours de l'exercice finissant le 31 mars 1920.

Cette motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re et la 2e fois, délibéré sommairement en comité et rapporté.

L'hon. M. DOHERTY propose la 3e lecture du projet de loi.

M. DENIS: Avant la troisième lecture de ce bill, je voudrais savoir si c'est l'habitude de faire imprimer ces bills et de les distribuer aux députés, avant leur adoption.

[L'hon. M. Reid.]

L'hon. M. DOHERTY: D'après mon expérience, je ne peux me rappeler aucun cas dans lequel les délibérations de la Chambre aient été suspendues pour permettre de distribuer un bill de cette nature, car celui-ci ne contient pas autre chose que les subsides qui ont déjà été discutés. Nous suivons la coutume.

M. DENIS: Je vois très bien que ce projet a pour but de donner effet à la résolution qui vient d'être adoptée; cependant, il me semble extraordinaire que ce projet de loi soit adopté par cette Chambre sans que les députés en connaissent la teneur ou même sans qu'ils puissent mettre la main sur un seul exemplaire, afin d'en examiner les dispositions. Je ne m'oppose nullement à l'adoption de cette mesure.

M. L'ORATEUR: Pour l'information de l'honorable député, je dois dire que le bill est imprimé et qu'il est probablement prêt à distribuer; mais, à cette étape de la discussion, il est presque impossible de suspendre les délibérations pour faire distribuer un projet de loi de ce genre, comme cela se pratique dans le cas d'autres bills au cours de la session.

M. McKENZIE: C'est la seule occasion que j'aurai de demander au ministre de la Colonisation et de l'Immigration un renseignement sur la distribution d'une partie des deniers affectés aux objets de ce bill. Je crois qu'il a donné des explications d'un caractère général sur la méthode que suivrait le ministère du Rétablissement des soldats au civil pour la répartition de ces fonds, mais il serait à propos d'adopter le système ou les rouages voulus dans chaque province. Il faudrait créer dans chaque province un comité muni des instructions voulues sur le mode de répartition de ces deniers. Ainsi, en ce qui concerne ma province, je suppose que le système qu'on pourrait y appliquer répondrait également bien aux besoins des autres provinces. Quant à la Nouvelle-Ecosse, quel comité se propose-t-il d'établir et où sera-t-il installé, de façon à ce qu'il puisse veiller à la distribution de ces deniers aux soldats, aux veuves et à tous ceux qui ont droit à ces secours pécuniaires, tout en procédant d'après une règle établie et d'application uniforme dans toutes les autres provinces?

L'hon. M. CALDER: Je ne saurais parler de science certaine, car rien n'a encore été décidé. Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'examiner la forme que prendront les rouages à créer, mais comme je le disais l'autre soir, il est possible qu'il faille créer de nouveaux rouages. A mon avis,